

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM
SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2021

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham le mardi 16 novembre 2021 à 19h30, ouverture au public et également enregistrée. Sont présents à l'ouverture : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Stéphanie Martin-Gauthier, Philippe Dunn, Réjean Racine, Mireille Guay et Gisèle Thériault sous la présidence du maire Monsieur Steven Neil.

Le conseiller Daniel Meunier est absent.

Assiste également à la réunion : Monsieur Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation des procès-verbaux des séances du 5 et du 13 octobre 2021
3. Approbation des comptes et transferts
4. Rapport des dépenses autorisées
5. Correspondance
6. Administration
 - 6.1. **Avis de motion – Règlement 03-42-3 modifiant les règlements no. 03-42-2 et 03-42 sur la régie interne des séances du conseil**
 - 6.2. **Dépôt – Projet Règlement 03-42-3 modifiant les règlements no. 03-42-2 et 03-42 sur la régie interne des séances du conseil**
 - 6.3. **Calendrier des matières résiduelles pour l'année 2022**
 - 6.4. **Calendrier 2022 des séances ordinaires du conseil**
 - 6.5. **Produits hygiéniques réutilisables – programme de subvention 2022**
 - 6.6. **Dépôt – Déclaration d'intérêt pécuniaire**
 - 6.7. **MRC – Financement du règlement d'emprunt 04-0310 – Travaux d'agrandissement de l'édifice de la MRC**
 - 6.8. **Plan triennal – Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs**
 - 6.9. **Révision secteurs scolaires - Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs**
 - 6.10. **Fondation de l'Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins – Festin des fêtes**
 - 6.11. **Avis de motion – Règlement 2021-14 modifiant les règlements 2019-03 ET 2012-18 concernant la bibliothèque municipale de brigham**
 - 6.12. **Dépôt – Projet de Règlement 2021-14 modifiant les règlements 2019-03 ET 2012-18 concernant la bibliothèque municipale de brigham**
 - 6.13. **Avis de motion – Règlement 2021-13 constituant un fonds réservé au financement des dépenses d'élection**
 - 6.14. **Dépôt – Projet de Règlement 2021-13 constituant un fonds réservé au financement des dépenses d'élection**
 - 6.15. **Budget ameublement et équipement de bureau – Affectation au fonds de roulement**
7. Urbanisme
 - 7.1. **Gesma Télécom pour Bell Canada – Demande de consentement – Installation de poteaux et travaux divers pour le déploiement de la fibre optique**
8. Voirie
 - 8.1. **Dépôt -Projet de règlement numéro 2021-12 sur la vitesse permise sur le chemin Grégoire**

- 8.2. Club de motoneige Baie Missisquoi – Autorisation de passage pour six traverses de routes sur le territoire de la Municipalité**
9. Eaux usées et eau potable
10. Environnement
11. Sécurité publique
- 11.1. Croix-rouge canadienne – Entente**
12. Loisirs et culture
- 12.1. Carte vélo Brome-Missisquoi – Contrat**
- 12.2. Concours de maisons en pain d'épices**
13. Varia
- 13.1. Lettre de félicitations – Madame Pascale St-Onge – Élections fédérales**
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

2021-299
ADMINISTRATION
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unaniment d'adopter l'ordre du jour en gardant le varia ouvert.

2021-300
ADMINISTRATION
APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX
DES SÉANCES DU 5 ET DU 13 OCTOBRE 2021

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unaniment d'approuver les procès-verbaux des séances du 5 et du 13 octobre 2021.

2021-301
ADMINISTRATION
APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Mireille Guay et résolu unaniment d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 488 735.33 \$ et d'autoriser la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Fournisseurs	Description	Montant
Bell Mobilité	Facture mensuelle pour le service de cellulaires	465.21
Bell Canada	Factures mensuelles pour téléphone bâtiment loisirs	141.62
Hydro-Québec	Factures mensuelles pour consommation d'électricité	5 747.18
Vidéotron	Facture mensuelle pour service téléphonique et Internet	323.53
Fonds de solidarité FTQ	Contribution mensuelle au REER de l'employé	1 324.20
Revenu Canada	Remise mensuelle des déductions à la source fédérales	3 284.77
Revenu Québec	Remise mensuelle des déductions à la source provinciales	7 728.11
VISA Desjardins	Factures mensuelles (poinsettias, nœud papillon, ph tester, certificat cadeau)	1 313.67
Banque Nationale du Canada	Contribution mensuelle au REER de l'employé	1 302.64
Caisse de Granby Haute-Yamaska	Contribution mensuelle au REER de l'employé	1 069.98

SCFP	Remise mensuelle des cotisations syndicales du mois d'octobre	117.37
Yvan Brouillard	Remboursement de taxes trop payées pour 2021	1 501.14
François Morin	Remboursement de taxes trop payées pour 2021	1 384.24
Alarme Top	Contrat annuel liaison digital Hôtel de Ville	172.46
Avizo Experts-Conseils Inc.	Étude pour prolongement d'égoûts - secteur Lacroix	7 013.48
Buropro Citation inc.	Fourniture de livres pour la bibliothèque municipale	272.48
Cabinet Joseph Inc.	Location de 2 toilettes du 17 août au 17 sept. et du 18 sept. au 18 oct. 2021	712.84
COMAQ	Formation Gestion contractuelle pour Maryse Larose	436.91
Construction DJL Inc.	Fourniture de sacs d'asphalte froide en sacs de 30 Kg	224.55
Groupe CT	Copies contrat photocopieur octobre 2021	318.20
Les Traitements d'eau bonne (Culligan)	Service d'entretien des têtes d'adoucisseur d'eau du système de traitement de l'eau potable	3 535.48
Distribution O-Palardy	Service d'approvisionnement d'eau embouteillée	29.00
Élagueurs Arbor Inc.	Service d'émondage à divers endroits du territoire municipal	8 048.25
LCL Environnement Inc.	Secteur Guay - plans et devis et services supplémentaires	3 483.74
Formiciel	Fourniture de chèques fournisseurs	422.24
Gestim	Contrat de services professionnels pour inspecteur adjoint	8 422.85
Girafe conseils T.I.	Service mensuel d'octobre et services informatiques ponctuels	340.05
La Capitale ass. et gestion du patrimoine	Assurances collectives pour le mois de novembre	1 345.15
Lignes Maska	Services annuels de traçage et de marquage des chemins municipaux	12 568.38
Ministre des Finances	Services de la Sûreté du Québec - versement final 2021	115 211.00
N. Bernard inc.	Essence pour véhicules municipaux	349.33
Papeterie Atlas	Papeterie et fournitures de bureau	333.81
Petite Caisse	Fournitures bonbons d'Halloween	139.69
Filgo Énergie	502.3 litres de Mazout no 2 pour chauffage Hôtel de Ville	568.86
Plantation Bernier Enr.	Fourniture de 3 épinettes blanches de 12' pour Hôtel de ville	827.82
Wolters Kluwer	Mise à jour no 49 sept 2021 - Droit municipal - principes généraux et contentieux	1 019.55
Raymond Chabot Grant Thornton	Assistance au recrutement	2 402.98
R.I.G.M.R.B.M.	Service d'élimination des déchets pour le mois d'octobre	5 155.54
Roxboro Excavation Inc.	Libérer la retenue contractuelle - résolution 2021-290 et travaux suppl. décompte no 5	212 328.90
Sani-Eco inc.	Service de traitement des matières recyclables pour les mois de septembre et octobre	3 883.75
Seney Électrique Inc.	Installation d'un protecteur de survoltage à l'hôtel de ville et éclairage des épinettes	799.08
Service Matrec	Service de collecte des matières résiduels pour le mois de novembre	21 947.84
Simo Management Inc.	Exploitation des ouvrages de traitement eau potable - octobre	3 431.87
Sintra Inc.	Travaux de recouvrement d'asphalte suite au remplac. de ponceaux coin Fordyce et rue Guay	7 955.05
Somavrac C.C.	Fourniture et épandage d'abat-poussière sur les chemins municipaux	13 759.11
Tetra Tech Qi inc.	Honoraires professionnels surveillance des travaux chemin Magenta Ouest	753.09
Ville de Cowansville	Frais administratifs du 1er juillet au 30 septembre et frais de signification	508.19
Sous-total des déboursés		464 425.18 \$
	<u>Autres déboursés pour approbation:</u>	

	Salaires employés et traitement des élus pour le mois d'octobre	24 146.62
	Frais mensuels pour le terminal Interac Global pour le mois d'octobre	33.53
Service aux entreprises Desjardins	Frais fixes mensuels	130.00
Total des déboursés		488 735.33 \$

**2021-302
ADMINISTRATION
RAPPORT DE DÉPENSES AUTORISÉES**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose un rapport des dépenses autorisées.

**2021-303
CORRESPONDANCE**

Aucun dossier.

**2021-304
ADMINISTRATION
AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 03-42-3 MODIFIANT LES
RÈGLEMENTS NO. 03-42-2 ET 03-42 SUR LA RÉGIE INTERNE
DES SÉANCES DU CONSEIL**

Avis de motion est donné par le maire, Steven Neil, de la présentation pour adoption à une prochaine séance du Règlement 03-42-3 modifiant les règlements no. 03-42-2 et 03-42 sur la régie interne des séances du conseil.

**2021-305
ADMINISTRATION
DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT 03-42-3 MODIFIANT LES
RÈGLEMENTS NO. 03-42-2 ET 03-42 SUR LA RÉGIE INTERNE
DES SÉANCES DU CONSEIL**

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la présente séance du conseil du 16 novembre 2021;

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement de déposer le projet de règlement 03-42-3 modifiant les règlements 03-42-2 et 03-42 sur la régie interne des séances du conseil.

Le maire et le directeur général mentionnent l'objet de ce règlement et sa portée.

Une copie du projet de règlement peut être demandée en communiquant avec l'Hôtel de Ville et une copie est mise sur le site internet de la Municipalité pour consultation.

**C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM**

**PROJET DE RÈGLEMENT 03-42-3 MODIFIANT LES
RÈGLEMENTS NO. 03-42-2 ET 03-42 SUR LA RÉGIE INTERNE
DES SÉANCES DU CONSEIL**

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil du 16 novembre 2021 sous la minute _____;

Le Conseil municipal décrète par le présent règlement ce qui suit:

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

L'article 2 du règlement 03-42 modifié par le règlement 03-42-2 est remplacé par le suivant :

ARTICLE 2

Les séances du conseil ont lieu le premier mardi de chaque mois, sauf modification par résolution du conseil.

Le conseil est autorisé à fixer les dates des séances du conseil par l'adoption d'une résolution à cet effet.

Article 3

L'article 5 du règlement 03-42 modifié par le règlement 03-42-2 est remplacé par le suivant :

ARTICLE 5

Les séances du conseil débutent à 19h00.

Article 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À BRIGHAM, CE ____ DÉCEMBRE 2021.

Steven Neil
Maire

Pierre Lefebvre, avocat
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2021-306
ADMINISTRATION
CALENDRIER DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
POUR L'ANNÉE 2022**

Il est proposé par Mireille Guay, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'approuver le calendrier municipal pour l'année 2022 des collectes des matières résiduelles incluant certaines activités municipales.

2021-307
ADMINISTRATION
CALENDRIER 2022 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'adopter le présent calendrier et de tenir, pour l'année 2022, les séances ordinaires du conseil à 19 h aux dates suivantes :

Mardi	11 janvier 2022
Mardi	1 ^{er} février 2022
Mardi	1 ^{er} mars 2022
Mardi	5 avril 2022
Mardi	3 mai 2022
Mardi	7 juin 2022
Mardi	5 juillet 2022
Mardi	9 août 2022
Mardi	6 septembre 2022
Mardi	4 octobre 2022
Mardi	1 ^{er} novembre 2022
Mardi	6 décembre 2022

2021-308
ADMINISTRATION
PRODUITS HYGIÉNIQUES RÉUTILISABLES
PROGRAMME DE SUBVENTION 2022

ATTENDU que plus de 4 500 couches sont nécessaires pour rendre un enfant propre;

ATTENDU que l'utilisation de couches réutilisables permet de réduire de manière significative la quantité de déchet à enfouir;

ATTENDU que les couches réutilisables d'aujourd'hui sont plus modernes et faciles d'entretien grâce aux velcros ou boutons-pression qui ont remplacé les épingles;

ATTENDU qu'actuellement les produits hygiéniques jetables constituent un important déchet pour les sites d'enfouissement et qu'ils peuvent prendre jusqu'à 500 ans pour se décomposer;

ATTENDU qu'il y a lieu de promouvoir l'utilisation de produits hygiéniques réutilisables afin de diminuer le volume des matières dirigées vers les sites d'enfouissement et d'encourager les gestes visant la préservation de l'environnement et le développement durable;

ATTENDU qu'il y a lieu de maintenir le programme d'aide actuel pour les produits hygiéniques réutilisables;

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, appuyé par Mireille Guay et résolu unanimement d'accorder pour l'année 2022 :

- une aide financière de 100 \$ par enfant âgé de moins d'un an pour encourager l'utilisation de couches réutilisables;
- une aide financière de 50% du coût d'acquisition des produits hygiéniques réutilisables pour un maximum de 100 \$ par utilisateur;
- Pour les produits suivants, selon le cas :

- « Produits d'hygiène réutilisables pour enfant » : couches et culottes d'entraînement à la propreté fabriquées de tissus lavables et réutilisables;
- « Produits réutilisables d'hygiène féminine » : coupes menstruelles, culottes absorbantes lavables, serviettes hygiéniques lavables et protège-dessous lavables, réutilisables et conçus pour être utilisés par la femme;
- « Produits réutilisables de protection contre l'incontinence » : couches, protections hygiéniques et sous-vêtements absorbants lavables, réutilisables et conçus pour une clientèle adulte;
- « Produits hygiéniques réutilisables » : incluent les produits d'hygiène réutilisables pour enfant, les produits d'hygiène féminine réutilisables et les produits réutilisables de protection contre l'incontinence.

Cette aide est conditionnelle à :

La présentation d'une preuve de naissance et de résidence de l'enfant ainsi que d'une facture d'achat d'un ensemble de couches réutilisables (coton, chanvre ou bambou) d'une valeur de 100 \$ ou plus ou selon le cas, une preuve de résidence et une facture d'achat identifiant le produit d'une valeur minimale de 100 \$.

La signature d'un contrat d'engagement à utiliser les produits ci-haut mentionnés.

Selon la disponibilité des fonds au budget fixé à 1 000 \$.

D'autoriser le directeur général à procéder au remboursement lorsque les conditions sont remplies. Ce programme prendra fin le 31 décembre 2022.

2021-309
ADMINISTRATION
DÉPÔT – DÉCLARATION D'INTÉRÊT PÉCUNIAIRE

Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires devant le conseil du maire, Steven Neil et des conseillers Réjean Racine, Philippe Dunn, Mireille Guay, Stéphanie Martin-Gauthier et Gisèle Thériault.

2021-310
ADMINISTRATION
MRC – FINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 04-0310 –
TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DE L'ÉDIFICE DE LA MRC

ATTENDU QUE la dette de la Municipalité de Brigham pour sa quote-part des travaux d'agrandissement de l'édifice de la MRC sera de 45 005,33 \$ en date du refinancement ;

ATTENDU la lettre de la MRC demandant de choisir entre un paiement complet du solde de cette dette ou son refinancement.

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'informer la MRC Brome-Missisquoi que la Municipalité de Brigham désire se prévaloir de l'option 2, soit le refinancement pour un autre terme de 5 ans.

2021-311
ADMINISTRATION
PLAN TRIENNAL
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE VAL-DES-CERFS

ATTENDU QUE la Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs, ci-après CSSVDC, procède actuellement à une consultation relative à son projet de plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles 2022-2023 à 2024-2025(ci-après Plan);

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs demande à la Municipalité notre opinion ou avis;

ATTENDU QUE suivant ledit Plan, l'École Saint-Vincent-Ferrier aurait une capacité d'accueil de 279 élèves;

ATTENDU QUE le nombre d'élèves et de classes nécessaires ne représente pas la réalité ni les projections de croissance de la population étudiante;

ATTENDU QUE cette situation est connue de la CSSVDC depuis plusieurs années et que malgré tout la CSSVDC n'a pas soumis un plan d'investissement pour l'école;

ATTENDU QUE malgré les démarches et investissements des municipalités impliquées, la CSSVDC maintient le statu quo;

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, appuyé par Mireille Guay et résolu unanimement :

- que la Municipalité de Brigham exprime son désaccord relatif au projet de Plan triennal 2022-2023 à 2024-2025;
- que le directeur général transmette le document « Retour de consultation » en ce sens à la CSSVDC, aux villes impliquées ainsi qu'à la députée Brome-Missisquoi.

2021-312
ADMINISTRATION
RÉVISION SECTEURS SCOLAIRES - CENTRE DE SERVICES
SCOLAIRE DU VAL-DES-CERFS

ATTENDU la modification des secteurs scolaires proposée par le CSSVDC ;

ATTENDU la tenue de consultation par le CSSVDC, notamment une séance publique de consultation et la possibilité de déposer un mémoire par la suite;

Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'autoriser le maire à déposer un mémoire pour et au nom de la municipalité.

2021-313
ADMINISTRATION
FONDATION DE L'HÔPITAL BROME-MISSISQUOI-PERKINS
FESTIN DES FÊTES

ATTENDU la campagne Festin des Fêtes de la Fondation BMP;

ATTENDU que cette campagne est au bénéfice de la marche pour vaincre le cancer de l'Hôpital BMP;

ATTENDU qu'au surplus ladite campagne est faite en collaboration avec le Domaine de l'artisan de Brigham;

ATTENDU qu'en contrepartie d'une contribution de 80 \$, le Domaine de l'artisan remet un «Festin des Fêtes» pour 4 personnes;

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement de :

- faire l'achat de 7 Festins des Fêtes au bénéfice de l'Hôpital BMP au montant de 80\$ chacun et de financer cette dépense à même le fonds général de la municipalité;

2021-314
ADMINISTRATION
AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2021-14 MODIFIANT LES
RÈGLEMENTS 2019-03 ET 2012-18 CONCERNANT LA
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE BRIGHAM

Avis de motion est donné par le maire, Steven Neil, de la présentation pour adoption à une prochaine séance du Règlement numéro 2021-14 modifiant les règlements 2019-03 et 2012-8 concernant la bibliothèque municipale de Brigham.

2021-315
ADMINISTRATION
DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT 2021-14 MODIFIANT LES
RÈGLEMENTS 2019-03 ET 2012-18 CONCERNANT LA
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE BRIGHAM

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la présente séance du conseil du 16 novembre 2021;

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement de déposer le projet de Règlement numéro 2021-14 modifiant les règlements 2019-03 et 2012-8 concernant la bibliothèque municipale de Brigham.

Le maire et le directeur général mentionnent l'objet de ce règlement et sa portée.

Une copie du projet de règlement peut être demandée en communiquant avec l'Hôtel de Ville et une copie est mise sur le site internet de la Municipalité pour consultation.

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

PROJET DE RÈGLEMENT 2021-14 MODIFIANT LES
RÈGLEMENTS 2019-03 ET 2012-18 CONCERNANT LA
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE BRIGHAM

ATTENDU le Règlement numéro 2019-03 modifiant le règlement numéro 2012-18 concernant la bibliothèque;

ATTENDU QUE le comité de la bibliothèque a adressé une demande à la municipalité visant l'abolition des frais de retard de la bibliothèque;

ATTENDU QUE le Réseau BIBLIO de la Montérégie et l'ABPQ (association des bibliothèques publiques du Québec) sont en faveur de l'abolition des frais de retard, laquelle s'inscrit dans le mouvement international «Fine Free Library» né aux États-Unis;

ATTENDU QUE les amendes peuvent créer une barrière financière qui entre en opposition avec la mission d'accessibilité des bibliothèques;

ATTENDU QUE les amendes peuvent créer des éléments de conflit entre le personnel et les citoyens, nuisant aux relations interpersonnelles que la bibliothèque désire créer avec la communauté;

ATTENDU QUE les montants à collecter représentent une source négligeable de revenus pour la bibliothèque, d'autant plus qu'il faut considérer les ressources humaines nécessaires à la gestion des comptes impayés;

EN CONSÉQUENCE, le Conseil municipal décrète par le présent règlement ce qui suit:

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

L'article 2 du règlement 2019-03 est modifié et se lit de la façon suivante :

Politique de général	.1 Maximum de prêts par type de matériel						
	Maximum d	Document s	Livre en no	Périodiq	Documer multiméd	PEB	Max. de rése
ADULTE	7	7	4	7	2	7	10
JEUNE	7	7	4	7	2	7	10
BIBLIO							
CLUB LECT							
ÉCOLE							
GARDER							

Adultes résidents et résidents	Document standa	Livre en no	Périodique	Documents mult	PEB
Période de prêt (en jour calendrier)	21 jours	21	21	21	21 jour
Maximum de renouvel	0	1	1	1	1
Période de grâce pour	0	0	0	0	0

Jeunes résidents et non-résidents	Document standard	Livre en nouveauté	Périodique	Documents multimédias	PEB
Période de prêt (en jours de calendrier)	21 jours	21 jours	21 jours	21 jours	21 jours
Maximum de renouvellement	1	1	1	1	1
Période de grâce pour retard	0	0	0	0	0

Personnel de la bibliothèque	Document standard	Livre en nouveauté	Périodique	Documents multimédias	PEB
Période de prêt (en jours de calendrier)	21 jours	21	21	21	21 jours
Maximum de renouvellement	1	1	1	1	1
Période de grâce pour retard	0	0	0	0	0

Aînés, école, garderie, etc.	Document standard	Livre en nouveauté	Périodique	Documents multimédias	PEB
Période de prêt (en jours de calendrier)					21 jours
Maximum de renouvellement					0
Période de grâce pour retard					0

Article 3

L'article 7 du règlement 2012-18 est abrogé.

Article 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.
ADOPTÉ À BRIGHAM, CE ____ DÉCEMBRE 2021.

 Steven Neil
 Maire

 Pierre Lefebvre, avocat
 Directeur général et secrétaire-trésorier

2021-316
ADMINISTRATION
AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2021-13 CONSTITUANT UN
FONDS RÉSERVÉ AU FINANCEMENT DES DÉPENSES
D'ÉLECTION

Avis de motion est donné par le maire, Steven Neil, de la présentation pour adoption à une prochaine séance du Règlement numéro 2021-13 constituant un fonds réservé au financement des dépenses d'élection.

2021-317
ADMINISTRATION
DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT 2021-13 CONSTITUANT UN
FONDS RÉSERVÉ AU FINANCEMENT DES DÉPENSES D'ÉLECTION

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la présente séance du conseil du 16 novembre 2021;

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Mireille Guay et résolu unanimement de déposer le projet de règlement 2021-13 constituant un fonds réservé au financement des dépenses d'élection.

Le maire et le directeur général mentionnent l'objet de ce règlement et sa portée.

Une copie du projet de règlement peut être demandée en communiquant avec l'Hôtel de ville et une copie est mise sur le site internet de la Municipalité pour consultation.

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

PROJET DE RÈGLEMENT 2021-13 CONSTITUANT UN FONDS
RÉSERVÉ AU FINANCEMENT DES DÉPENSES D'ÉLECTION

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil du 16 novembre 2021 sous la minute _____;

Le Conseil municipal décrète par le présent règlement ce qui suit:

ARTICLE 1

Il est créé par le présent règlement un fonds de réserve pour pourvoir au financement des dépenses d'élection jusqu'à concurrence d'un montant en capital de 24 000\$.

ARTICLE 2

À cette fin, le conseil affecte annuellement, de l'excédent accumulé de son fonds général, la somme de 6 000 \$ au fonds réservé jusqu'à concurrence d'un montant fixé à l'article 1.

Advenant un solde au fonds réservé, l'affectation annuelle sera ajustée en conséquence pour correspondre au montant fixé à l'article 1.

ARTICLE 3

Le Conseil peut, par résolution, imputer au fonds réservé les dépenses d'élection.

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À BRIGHAM, CE ____ DÉCEMBRE 2021.

Steven Neil
Maire

Pierre Lefebvre, avocat
Directeur général et secrétaire-trésorier

2021-318
ADMINISTRATION
BUDGET AMEUBLEMENT ET ÉQUIPEMENT DE BUREAU –
AFFECTATION AU FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU les engagements de la Municipalité pour des acquisitions d'équipements informatiques et d'ameublement de bureau;

ATTENDU QU'un montant de 30 000\$ a été prévu au dernier budget en affectation au fonds de roulement à cet effet;

Il est proposé par Réjean Racine, secondé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- le préambule fait partie intégrante des présentes.
- de financer ces dépenses, nette de ristourne de taxes à même un emprunt au fonds de roulement, avec amortissement, sur une période maximale de 10 ans, remboursable en versements annuels égaux;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2021-319
URBANISME
GESMA TÉLÉCOM POUR BELL CANADA – DEMANDE DE
CONSENTEMENT – INSTALLATION DE POTEAUX ET
TRAVAUX DIVERS POUR LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE
OPTIQUE

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à signer la demande de consentement datée du 19 octobre 2021 pour le placement et/ou l'ajout d'équipement, l'émondage, l'abattage et/ou le déboisement, le tout selon les plans CMOI et CMII accompagnant la demande de consentement pour le projet 119716, et ce, dans le cadre du déploiement de câbles de fibre optique sur le territoire de la Municipalité.

2021-320
VOIRIE
DÉPÔT -PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-12 SUR LA
VITESSE PERMISE SUR LE CHEMIN GRÉGOIRE

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil du 5 octobre 2021 sous la minute 2021-277;

ATTENDU que la municipalité reçoit beaucoup de plaintes des résidents concernant la vitesse des véhicules sur le chemin Grégoire;

ATTENDU que suite à l'installation de la remorque radar sur le chemin Grégoire, la municipalité a constaté de grands excès de vitesse;

ATTENDU qu'il y a donc lieu de fixer la limite de vitesse permise à 70 km/h.

Il est proposé par Gisèle Thériault, secondé par Réjean Racine et résolu unanimement de déposer le projet de règlement 2021-12 sur la vitesse permise sur le chemin Grégoire.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-12
SUR LA VITESSE PERMISE SUR LE CHEMIN GRÉGOIRE**

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

PARTIE I, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

1. Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

PARTIE II, DISPOSITIF DU RÈGLEMENT

2. La vitesse maximale permise sur le chemin Grégoire à partir de la limite du territoire de Bromont jusqu'à l'intersection du chemin Léger est de 70 km/h suivant le plan joint au présent règlement;

PARTIE III, DISPOSITIONS FINALES

3. Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au Règlement relatif aux limites de vitesse 96-011.
4. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À BRIGHAM, CE ____ NOVEMBRE 2021.

Steven Neil
Maire
trésorier

Pierre Lefebvre
Directeur général et secrétaire-

**2021-321
VOIRIE
CLUB DE MOTONEIGE BAIE MISSISQUOI
AUTORISATION DE PASSAGE POUR SIX TRAVERSES DE ROUTES
SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ**

Il est proposé par Mireille Guay, secondé par Philippe Dunn et résolu à l'unanimité d'accorder au Club de Motoneige Baie Missisquoi, suite à la réception de leur demande datée du 4 octobre 2021, de leurs courriels et de la réception de leur certificat d'assurance 2021-2022, l'autorisation de traverser les chemins Giard, du Domaine, Horner et Magenta Est aux endroits spécifiés aux cartes des traverses, pour une période d'un an, se terminant le 1^{er} novembre 2022.

**2021-322
EAUX USÉES ET EAU POTABLE**

Aucun dossier.

2021-323
ENVIRONNEMENT

Aucun dossier.

2021-324
SÉCURITÉ PUBLIQUE
CROIX-ROUGE CANADIENNE - ENTENTE

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- D'accepter l'entente de service aux sinistrés de la Société canadienne de la Croix-Rouge à raison de 0,18 \$ par capita daté du 18 octobre 2021, et d'autoriser le maire et le directeur général à signer celle-ci pour et au nom de la Municipalité de Brigham;
 - De financer cette dépense à même le fonds général de la municipalité (budget courant).
-

2021-325
LOISIRS ET CULTURE
CARTE VÉLO BROME-MISSISQUOI - CONTRAT

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- d'accepter le contrat d'adhésion du Centre Local de Développement (CLD) de Brome-Missisquoi au montant de 900 \$ plus taxes pour 2 ans, soit les saisons 2022-2023 et 2023-2024, pour la carte vélo Brome-Missisquoi;
 - de financer cette dépense à même le fonds général de la Municipalité;
 - d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.
-

2021-326
LOISIRS ET CULTURE
CONCOURS DE MAISONS EN PAIN D'ÉPICES

ATTENDU QUE la Municipalité désire lancer un concours familial de fabrication de maison en pain d'épices pour la période des fêtes;

Il est proposé par Gisèle Thériault, secondé par Mireille Guay et résolu unanimement :

- de financer cette dépense à même le fonds général de la Municipalité;
 - d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.
-

2021-327

VARIA
LETTRE DE FÉLICITATIONS – MADAME PASCALE ST-ONGE
ÉLECTIONS FÉDÉRALES

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Mireille Guay et résolu unanimement d'envoyer une lettre de félicitations à Madame Pascale St-Onge pour son élection à titre de députée fédérale du comté de Brome-Missisquoi et pour sa nomination à titre de ministre des Sports et responsable de l'Agence de développement économique Canada pour les régions du Québec.

2021-328
VARIA
PÉTITION RELATIVE AU CHEMIN HALLÉ EST

Le conseil prend acte du dépôt d'une pétition relative à la limite de vitesse sur le chemin Hallé Est. Le maire annoncera la position officielle de la Municipalité à une séance subséquente.

2021-329
PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres. Le directeur général mentionne qu'il n'y a pas de question pour le conseil via le site Internet.

Le projet de l'ordre du jour est mis à la disposition du public par le biais du site de la municipalité et à la salle de la séance.

2021-330
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 20 h 39.

Steven Neil
Maire

Pierre Lefebvre
Directeur général et secrétaire-trésorier